Le petit ekzangeois

SOMMAIRE

Le Mot du Maire P 1 Ils ont délibéré P. 2 Eclairage public P. 8 Cérémonie du 08 mai P 9 Elections 2021 P. 10 Bonne conduite P. 12 Restauration scolaire P. 14 Jeunesse P. 15 Nos associations P. 16 Communion P. 19 Personnels soignants P.20 Commerces ambulants P.23

MAIRIE

17 rue de la mairie 57970 ELZANGE

■ 03 82 59 64 00 mairie.elzange@wanadoo.fr http://elzange.fr/ https://www.facebook.com/ elzange57970/

Heures d'ouverture: Lundi et vendredi 15h45 à 17h45 (couvre feu)

BIBLIOTHEQUE

☎ 03 82 50 19 40 ⊠ bibliothequeelzange@wanadoo.fr

thttps://www.bibliothequeelzange.fr/

Mercredi 15h00 à 17h45 Vendredi 16h00 à 17h45

Le Mot du Maire

La période estivale est déjà bien entamée et malgré les restrictions en vigueur, je vous souhaite de très bonnes vacances.

Le beau temps à l'air de vouloir s'installer, il ne nous reste plus qu'à en profiter. Pour ceux qui seront là, à la fin du mois, la nouvelle équipe de footballeur avec l'aide de quelques anciens et de la municipalité a décidé d'organiser la traditionnelle fête du village dite « Fête du Jambon à la broche ».

Je vous invite, dans le respect des règles sanitaires à venir nombreux, en famille ou entre amis au terrain de foot comme les années «

d'avant » et de profiter de la bonne ambiance, de la convivialité légendaire tout en dégustant le fameux jambon à la broche, sans oublier les manèges, la musique et le feu d'artifice tiré le samedi soir.

Votre présence à cette fête profitera à cette nouvelle équipe de jeune très motivée, décidée à refaire briller les couleurs d'Elzange sur les terrains de foot de la région.

Autre petite manifestation du mois d'aout,

La municipalité a décidé d'honorer un enfant d'Elzange, malheureusement disparu trop tôt en la personne de Serge Soulet et ainsi rebaptiser la salle des fêtes du village en « Espace Socioculturel Serge Soulet »

Serge Soulet, fils de Guy (précédent Maire) et Anne-Elise est un exemple de volonté, d'ambition, de travail et de passion. Sa passion L'aviation.

Après des études brillantes, Ecole de l'Air, pilote de chasse, il gravit tous les échelons de l'Armée de l'air. Sportif accomplie, rugbyman, il appréciait le dépassement de soi et l'esprit d'équipe.

La maladie l'emporte le 21 mai 2017 à l'âge de 55 ans, il était Général de corps d'armée aérien, Commandeur de la Légion d'honneur.

Cette petite cérémonie se déroulera devant et sur les marches de notre salle des fêtes le 21 aout à 17h, nous découvrirons la nouvelle plaque à son nom.

Je voulais vous parler également de l'accueil et de la restauration scolaire « Les Escargots ». Volonté politique de notre mandat, après quelques balbutiements, nous y sommes et cela fonctionne, nous en sommes très fiers. La période d'essai des mois de mai et juin, très prometteuse que déjà nous enregistrons de nouvelles inscriptions pour la rentrée. Nous continuerons à nous améliorer et progresser pour rendre le meilleur service possible. A en croire les petits bouts, tout sourire nous devrions y arriver.

Je ne peux que féliciter l'implication des adjoints Myriam pour le montage du dossier et de Philippe pour la restauration sans oublier Charlotte notre secrétaire sur tous fronts avec ce surcroit de travail. Cette nouvelle activité a bouleversé les emplois du temps de Laetitia, Nathalie et a nécessité l'embauche de Mandy, chacune a trouvé ses marques.

Alors « Vive la rentrée »

Votre Maire, Gérard LERAY



19 juillet 2021

Conseil municipal du 12/04/2021

9/2021- CCAM: ADOPTION RAPPORT DE LA CLECT

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM) disposait, dans le cadre de ses statuts, de la compétence supplémentaire « Aménagement et entretien des usoirs : Traitement qualitatif de surface et enfouissement des réseaux secs sur les accès immédiats des bâtiments publics ayant un intérêt patrimonial touristique ».Dans le cadre de l'exercice de cette compétence supplémentaire, la CCAM avait mis en place le dispositif dit « des enveloppes de travaux » par lequel elle assurait la maîtrise d'ouvrage de travaux d'enfouissement de réseaux secs et de requalification d'espaces publics au bénéfice de ses Communes membres.

Ainsi, sur la période 2014-2019, le Conseil Communautaire a, par délibération en date du 02/12/2014, acté la mobilisation d'une enveloppe totale de 6 081 656 € HT, répartie par commune sur la base de la population INSEE au 01/01/2014.

Cinq communes ont souhaité faire réaliser des travaux complémentaires, les dépassements d'enveloppes budgétaires correspondants ont fait l'objet d'un recours à l'emprunt.

La CCAM a ainsi contracté des prêts pour le compte des communes, compensés ensuite au travers de leurs attributions de compensation.

Sont concernés BETTELAINVILLE, BOUSSE, INGLANGE, METZERESCHE et RURANGE-LES-THIONVILLE.

Le 24 septembre 2019, le Conseil Communautaire de la CCAM a validé le principe de modification des statuts de la CCAM par le retour de la compétence supplémentaire « Aménagement et entretien usoirs » aux Communes membres à compter du 1^{er} juillet 2020. Les emprunts ont alors été transférés aux communes concernées à compter du 1er juillet 2020, déchargeant ainsi la CCAM du règlement des échéances prises en charge par les communes.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents:

D'APPROUVER le rapport de la CLECT précité, tel qu'annexé;

DE NOTIFIER au Président de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan la décision du Conseil Municipal;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'application des présentes.

<u>10/2021 - SIDEET - CONVENTION CONTROLE</u> <u>POTEAUX INCENDIE</u>

Le premier groupement de commandes relatif à l'entretien des poteaux d'incendie mis en place par le Département qui en a confié la mission à MATEC arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Ce dispositif est reconduit pour la période triennale de 2022 à 2024 dans le cadre d'une nouvelle convention à passer avec le Département.

Le maire rappelle que la commune n'avait pas souhaité adhérer au groupement de commandes.

En effet, l'entretien et les réparations des poteaux d'incendie sont en finalité confiés au SIDEET qui connaît parfaitement le réseau de la collectivité et dont les prestations donnent entière satisfaction.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents:

ACCEPTE la convention de vérification et d'entretien des PEI avec le SIDEET ;

AUTORISE M. le Maire à signer tout document y afférent.

<u>11/2021 – TAUX D'IMPOSITION 2021 DES 2 TAXES</u> <u>DIRECTES LOCALES</u>

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des présents de ne pas augmenter les taux des 2 taxes directes locales.

Foncier bâti : 29.61 % (15.35% taux communal et 14.26% taux départemental)

Foncier non bâti : 56.16 %

		T.H.	F.B.	F.N.B.	Total
20 10	Taux :	11.46 %	15.35 %	56.16 %	
	Bases	407 108	284 682	6 797	
	Produits -	46 654.00 €	43 699.00 €	3 817.00 €	94 170.00 €
20 18	Taux	11,46 %	15,35 %	56,16 %	
	Bases	472 400	321 300	7 500	
	Pro- duits	54 137,00 €	49 320,00 €	4 212,00 €	107 669,00 €
20 21	Taux	X	29.61 %	56.16 %	
	Bases	X	344 800	7 800	
	Produits	X	102 095.00 €	4 380,00 €	106 475,00 €

Conseil municipal du 12/04/2021

12/2021 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de voter les subventions suivantes :

Amicale Donneurs Sang BH	200.00 €
Amicale des conseillers	1000.00 €
Amicale Sapeurs Pompiers	
Koenigsmacker	200,00€
APEI THIONVILLE	800.00€
APOLO J	300.00 €
ASS Franç contre les myopathies	100.00 €
ASS VIE LIBRE	50.00€
ASS Sclérose en plaques	100.00€
La croix rouge française	150.00 €
La pédiatrie enchantée	100.00 €
La prévention routière	50.00 €
Les restaurants du cœur	200.00€
Ligue nation contre le cancer	100.00€
Mission Locale	50.00 €
Secours catholique	50.00€
Secours populaire Français	50.00 €
V.M.E.H. de Thionville	50.00 €
Une rose un espoir	100.00€
J.S.P (Jeunes sapeurs-pompiers)	200.00€
Téléthon	100.00 €
SPA	100.00 €

<u>13/2021 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTIONS</u> <u>2020</u>

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les comptes de gestion : COMMUNE – REGIE DE TRANSPORT de l'exercice 2020, dressés par le Trésorier Municipal du SGC HAYANGE, ceuxci étant identiques aux comptes administratifs correspondants.

<u>14/2021 - COMMUNE COMPTE ADMINISTRATIF 2020</u> ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Philippe HANRION, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Gérard LERAY, Maire, après s'être retiré de la séance, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées : 410 791.82 € Recettes réalisées : 419 071.45 €

Excédent reporté 2019 + 324 712.04 €

Résultat fonctionnement 2020 + 332 991.67 € (excédent)

Section d'investissement :

Dépenses réalisées : 37 386.30 €
Restes à réaliser 2021 : 93 000.00 €
Recettes réalisées : 153 820.61 €
Déficit reporté 2019 - 64 290.45 €
Résultat investissement 2020
- 40 856.14 € (déficit)

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents:

APPROUVE le CA 2020 de la commune DECIDE d'affecter au B.P. 2021 de la commune l'excédent de fonctionnement de 2020, soit 332 991.67 €, de la façon suivante : au compte 002

Excédent de fonctionnement reporté 292 135.53 €

au compte 1068

Affectation en réserves en investissement 40 856.14 €

15/2021 - COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2021 M14

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les grandes lignes du projet du budget primitif pour 2021 :

Le budget primitif s'élève à :

En fonctionnement : 689 635.53 €
En Investissement : 301 837.90 €

Vu l'exposé de Mr le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

ADOPTE le BP 2021 de la commune



Conseil municipal du 12/04/2021



16/2021 REGIE DE TRANSPORTS – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Philippe HANRION, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Gérard LERAY, Maire, après s'être retiré de la séance, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Section d'exploitation:

 Dépenses réalisées :
 41 488.16 €

 Recettes réalisées :
 51 229.68 €

 Excédent 2019
 + 10 773.32 €

Résultat 2020 +20 515.84 € (Excédent)

<u>Section d'Investissement</u>:

Dépenses réalisées : 600.00 € Recettes réalisées 13 770.00 € Excédent 2019 + 41 310.00 €

Résultat 2020 + 54 480.00 € (Excédent)

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents:

APPROUVE le CA 2020 de la commune

DECIDE d'affecter au B.P. 2021 de la commune l'excédent d'exploitation de 2020, soit 20 515.84€, de la façon suivante :

au compte 002

Excédent d'exploitation reporté 20 515.84 €

<u>17/2021 – REGIE DE TRANSPORTS – BUDGET</u> <u>PRIMITIF 2021 M43</u>

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les grandes lignes du projet du budget primitif de la régie de transport pour 2021 :

Le budget primitif s'élève à :

En exploitation (dépenses et recettes équilibrées) : 37 370.00 €

En Investissement (dépenses et recettes en suréquilibre) :

Dépenses : 10 750.00 € & Recettes : 54 480.00 €

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil municipal :

ACCEPTE les propositions du maire décrites cidessus pour le BP de la régie de transports 2021.

18/2021 – DENOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

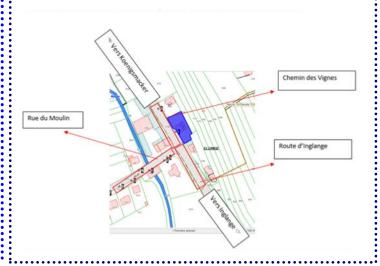
Considérant:

- L'intérêt administratif que présente la dénomination de la voie existante à l'entrée de la commune au carrefour de la rue du Moulin, chemin des Vignes

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil municipal :

ADOPTE la dénomination « route d'Inglange ».

CHARGE Monsieur le maire de communiquer cette information aux services concernés.



Le petit elzangeois n $^\circ$ 78 PAGE 4

Conseil municipal du 29/06/2021

19/2021- SISCODIPE Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal de Suivi de la Concession de Distribution Publique d'Électricité (SISCODIPE) perçoit la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) en lieu et place des communes dont la population est inférieure à 2000 habitants conformément à l'article L5212-24 du code général des collectivités locales (CGCT), modifié par l'article 54 de la loi de finances 2021 du 29 décembre 2020.

Par délibération en date du 29 juin 2021, le SISCODIPE décide de reverser aux communes situées dans son périmètre et dont la population est inférieure à 2000 habitants, 95 % du produit de la TCCFE collecté sur le territoire communal et ce, jusqu'en 2027 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-24 susvisé permettant le reversement par un syndicat intercommunal à une commune membre, d'une fraction de la taxe perçue sur son territoire, ce reversement doit préalablement faire l'objet de délibérations concordantes du syndicat et de la commune.

Vu la délibération du SISCODIPE, fixant le principe de reversement de la TCCFE jusque 2027 inclus et la fraction de la taxe reversée aux communes du produit réellement collecté sur son territoire,

Monsieur le Maire propose de délibérer dans des termes concordants afin d'obtenir du SISCODIPE un reversement de la TCCFE à hauteur de 95 % du montant de la taxe perçue sur le territoire de la commune,

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents:

APPROUVE le reversement, de 95 % de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité perçue par le SISCODIPE sur le territoire de la commune, pour la période courant de l'année 2022 à 2026 et selon les modalités de versement arrêtées par le comité du SISCODIPE;

PRECISE que, conformément à l'article L5212-24 du CGCT, cette délibération sera transmise au comptable public au plus tard le 15 juillet 2021.

<u>20/2021 – BIBLIOTHEQUE – remboursement frais des bénévoles</u>

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la bibliothèque municipale est gérée en grande partie par une équipe de bénévoles.

Ces bénévoles sont amenées, dans le cadre de ce service public, à effectuer des déplacements pour le compte de la commune, en particulier pour leurs formations, leurs relations avec la bibliothèque départementale et leurs achats en librairie.

Vu Arrêté du 28 décembre 2020 fixant le montant maximum de l'indemnité forfaitaire prévue à

maximum de l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents:

AUTORISE M. le Maire à rembourser aux bénévoles de la bibliothèque, leurs frais de déplacements y compris ceux effectués avec leur véhicule personnel et leurs frais de repas, selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux. DEMANDE à M. le Maire dresser et tenir à jour la liste des bénévoles concernés.

21/2021 – REGIE DE TRANSPORT - Mise à disposition du Bus et chauffeur

Monsieur le Maire expose : Le service animation de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan a sollicité la commune d'Elzange pour la mise à disposition du bus scolaire communal et son chauffeur durant les activités des « Semaines ARC-AD » organisées par la CCAM.

Il est proposé de fixer les tarifs de remboursement comme suit :

Tarif horaire de l'agent (chauffeur) 20.00 € / heure Tarif bus 0.90 € / km

Conseil municipal du 29/06/2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

ADOPTE les termes de la convention de mise à disposition du bus et son chauffeur entre la Commune et la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, telle que jointe en annexe de la présente délibération;

ACCEPTE les tarifs de remboursement tels qu'ils sont inscrits dans la présente délibération

AUTORISE M le Maire à signer la convention de mise à disposition du bus et son chauffeur entre la Commune et la Commune de l'Arc Mosellan, ainsi que tous les autres actes nécessaires.

22/2021 - CIMETIERE: réservoir VITOGAZ

Lors de la réunion de la commission du 08/03/2021, il a été décidé d'étudier le projet concernant l'extension du cimetière.

Les réservoirs de gaz alimentant le logement du presbytère sont situés derrière les columbariums.

Afin d'anticiper l'aménagement futur et pour embellir les lieux, M. le Maire propose à l'assemblée :

solution 1 : le déplacement d'une trentaine de mètre de la citerne existante en direction du logement communal. Cette opération serait réalisée par le prestataire agréé et le coût de cette opération s'élèverait à 250 HTsoit 300 TTC. solution 2 : le retrait de la citerne existante et mettre en place une citerne enterrée d'une capacité de 1100kg à 15 mètres du logement communal. Cette opération serait réalisée par le prestataire agréé et le coût de cette opération s'élèverait à 991.50€ HT soit 1190€ TTC.

Ce prix comprend la reprise de l'ancienne citerne, la livraison de la nouvelle citerne, la création d'une fosse, l'enfouissement de la citerne ainsi que le remblaiement de la fosse.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

DECIDE de retrait de la citerne VITOGAZ existante et mettre en place une citerne enterrée pour un montant de 991.50 € HT soit 1190.00 € TTC;

AUTORISE le maire à signer tous les documents s'y afférents.

23/2021 – ACQUISITION TONDEUSE

La tondeuse utilisée par les services techniques pour l'entretien des espaces verts de la commune n'est plus en état de fonctionnement.

M. le Maire, propose 4 devis pour le remplacement du matériel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

DECIDE de retenir le devis de la Sté HACKEL pour un montant de 18 800.00€ HT soit 22 560.00€ TTC ;

AUTORISE le maire à signer tous les documents s'y afférents.

24/2021 - BP 2021 : Décision modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14, Vu le budget de la commune 2021,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021:

Section d'investissement – Dépenses

<u>Chapitre 021 – Immobilisations corporelles :</u>

Article 2158 – Autres matériel & outillage +20 000.00€

Chapitre 023 – Immobilisations en cours:

Article 2315 – Immos en cours-inst. Techn.

- 20 000.00€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :ACCEPTE d'effectuer ces décisions modificatives

25/2021 - Remplacement coussin Berlinois

Le coussin Berlinois existant sur la RD2 était détérioré. Pour des raisons de sécurité les services techniques ont dû le retirer.

Afin de procéder à son remplacement, M. le Maire propose le devis de la société MOLARO d'un montant de 2894.20 € HT soit 3473.04 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

ACCEPTE le devis de la Sté MOLARO d'un montant de 2894.20 € HT soit 3473.04 € TTC ;

AUTORISE le maire à signer tous les documents s'y afférents.

Conseil municipal du 29/06/2021

<u>26/2021 - Travaux de sécurisation route RD2 - Choix de l'entreprise</u>

Le maire rappelle que par délibération du 29/03/2021, il a été décidé d'entreprendre les travaux de sécurisation entrée village RD2 sens Inglange Elzange.

Le département de la Moselle a accordé une subvention de 30 % pour ce projet.

Il convient à présent de choisir l'entreprise pour effectuer ces aménagements.

M. le Maire présente les devis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

DECIDE de retenir le devis de la Sté Citéos pour un montant de 38 500.00€ HT soit 46 200.00€ TTC ;

AUTORISE le maire à signer tous les documents s'y afférents.

27/2021 – Subventions de fonctionnement aux associations

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de voter les subventions suivantes :

AFPR: 100.00€

Chiens Guides de l'EST: 100.00€

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021.

<u>28/2021 - Modification des circonscriptions territoriales de l'Eglise de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Moselle</u>

Le maire informe le conseil municipal que le directoire de l'Église protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité la modification des ressorts des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller, en ce que la commune d'Erckartswiller, actuellement rattachée à la paroisse, au consistoire et à l'inspection de La Petite Pierre serait rattachée à la paroisse de Weinbourg, dépendant du consistoire d'Ingwiller et de l'inspection de Bouxwiller. Le directoire a également proposé le changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue — Moselle.

Les deux inspections, les assemblées consistoriales concernées ainsi que les conseils presbytéraux concernés ont donné leur accord à ces modifications.

La paroisse prendrait le nom de « paroisse de Weinbourg — Erckartswiller - Sparsbach ».

En application de l'article L. 2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions cultuelles doit être recueilli. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Église protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine.

Après avoir pris connaissance du rapport du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

DONNE un avis favorable au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne.

DONNE un avis favorable au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue — Moselle

Les divers:

Eclairage public : extinction candélabres de 00h00 à 5h00

Nouvelle association Elzangeoise: « Roulcool Bike »

Travaux continuité piste cyclable : subvention accordée étude des devis en cours

Mise en place des poubelles et problème incivilités déchets aux aires de jeux

Fête patronale du 31/07 et 31/08 2021 organisée par l'association EFC d'Elzange



Lors du dernier conseil municipal du 28 juin, les conseillers ont décidé, à la majorité, l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5 heure. Cette décision a été prise après un débat très intéressant où chacun a pu exprimer ses doutes et ses convictions.

Quels avantages ?

Eclairer des rues vides toute la nuit n'a plus de sens aujourd'hui alors que nous sommes confrontés à l'augmentation des coûts de l'électricité et de la maintenance. L'économie substantielle qui sera réalisé pourra être réinjecté au service de la population. Par ailleurs cette opération va s'accompagner, progressivement, d'un changement de mode d'éclairage sur le village et le lotissement afin que la commune soit éclairée en totalité grâce à la technologie LED. Aujourd'hui seule la cité l'est. Là également de grosses économies seront réalisées.

L'économie n'est pas notre seul crédo, le bien être l'est également.

La pollution lumineuse affecte les rythmes biologiques, les activités nocturnes ou les migrations des oiseaux et des autres animaux nocturnes. Elle participe de fait à l'augmentation des nuisibles dont les prédateurs nocturnes se nourrissent.

La plupart des plantes ont besoin de pollinisateurs pour se reproduire. Les pollinisateurs nocturnes sont influencés par les éclairages artificiels de nuit. La baisse de la pollinisation limite la production de fruits.

Enfin, chez l'homme, la pollution lumineuse est suspectée d'altérer le système hormonal et la sécrétion de mélatonine, qui affecte le sommeil, la libido, le vieillissement et le développement de tumeurs.

Quels inconvénients?

La sécurité est le principal argument développer contre l'extinction de l'éclairage public.

Recrudescence des cambriolages : les études réalisées par la gendarmerie ne laissent pas apparaître d'augmentation du nombre de cambriolage la nuit lorsqu'un village n'est plus éclairé la nuit.

Incivilités : à partir du moment où il n'y a plus de points lumineux, les « réunions bruyantes » cessent ce qu'atteste la plupart des maires ayant franchit le pas de l'extinction des lumières.

Agressions : à Elzange le nombre de noctambules est faible pour ne pas dire inexistant et le sera encore moins lorsque la lumière sera coupée, sauf à avoir sur soi une lampe de poche.

La mise en place de cette mesure doit intervenir d'ici quelques mois, le temps de procéder à l'achat et l'installation de l'équipement nécessaire (+/- 1 000 ϵ). Le maire et ses adjoints restent à votre disposition pour répondre à vos questions et si besoin vous rassurer quant à cette disposition.

Cérémonie du 08 mai

Cette année encore la situation sanitaire fait obstacle aux grands rassemblements mémoriels habituels devant le monument aux morts de notre village. Ainsi, la commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945, conclu il y a 76 ans, s'est tenue sans le public habituel.

Monsieur le maire entouré de quelques conseillers et adjoints ont ainsi procéder à la cérémonie en huit clos. Dépôt de gerbe et bouquet de fleurs sous le drapeau national.

Discours de monsieur le Maire en hommage rendus aux 78 ukrainiennes mortes dans un camp de travail à Elzange en 1944, bombardé par les Américains...

Continuons d'entretenir ensemble le souvenir.

Nous gardons l'espoir que nous pourrons bientôt à nouveau nous retrouver autour de notre Monument Aux Morts où figurent les noms des elzangeois tombés aux champs d'honneur.

Le message, ci-dessous, de Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants, a été lu par Jean Paul LAUER.

« 8 mai 1945.

Par deux fois, l'Allemagne a signé sa capitulation sans condition. Pour l'Europe, la délivrance est là, la guerre est finie. Enfin. Après tant de souffrances et de désolations, après tant d'espérances et de luttes acharnées. Même les épreuves les plus douloureuses ont une fin. Même les tempêtes les plus dévastatrices s'achèvent.

Une joie bouleversée emplit les coeurs, les drapeaux ornent les fenêtres, les embrassades se noient dans la liesse populaire. Derrière les larmes de joie,

celles de la peine affleurent. Personne n'oublie les villes ruinées, les vies dévastées, personne n'oublie que l'humanité a payé le plus lourd tribut de son histoire. Notre monde en fut à jamais changé. La Seconde Guerre mondiale est une rupture pour notre civilisation qui se sait, encore davantage, fragile et mortelle.

Il y a 80 ans, en 1941, les flambeaux de la Résistance brillaient déjà. Le flot du refus et de l'espérance montait tandis que la répression forgeait son funeste souvenir à Chateaubriant, au camp de Souge ou au Mont-Valérien. La France libre recevait les ralliements des territoires ultramarins et poursuivait son inlassable épopée. Dans les sables de Koufra, elle nouait un pacte avec la victoire et par la voix du colonel Leclerc regardait déjà vers Strasbourg. A l'instar d'Hubert Germain, dernier des compagnons de la Libération, ce fut toute une jeunesse ardente et résistante qui refusa la défaite et l'asservissement, qui refusa de servir les desseins de l'occupant. Tous, ils ont permis à la France de s'asseoir à la table des

vainqueurs.

Cela fut rendu possible par le combat acharné des armées françaises et des armées alliées, par les Forces Françaises Libres qui jamais ne cessèrent la lutte, par le dévouement des résistants de l'intérieur, par chaque Française et Français qui a refusé l'abaissement de la France et la négation de ses valeurs. Notre gratitude demeure indéfectible.



Soixante-seize ans plus tard, reliés par notre mémoire commune et épris de la même reconnaissance, nous nous unissons par la pensée et par notre hommage pour saluer le souvenir de celles et ceux qui ont combattu et abattu le fléau nazi.

Pour notre pays, rien ne fut simple, ce combat prit de nombreux visages et la victoire mille chemins. Malgré les ardents soldats de Moncornet, d'Abbeville, des Alpes, de Saumur et tous « ceux de 40 », l'ombre de l'occupation, de la division puis de la collaboration a jeté son voile obscur sur la France.

Entendons les mots de Malraux : « un monde sans espoir est irrespirable ». La victoire de 1945 est le succès de l'espérance, mais elle est aussi l'aube d'un nouvel effort collectif pour la reconstruction, pour la paix et pour l'Europe. Hier comme aujourd'hui, face aux épreuves et aux crises du temps, la Nation française se tient debout, résiliente et espérante.

Unis et solidaires, souvenons-nous de l'adversité surmontée et de la liberté reconquise. »



1er tour : dimanche 20 juin & 2ième tour : dimanche 27 juin 2021

RESULTATS DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES 2021

Elections Départementales 2021 Commune d'Elzange	Inscrits	Votants	Nuls & Blancs	Exprimés	Isabelle CORNETTE & Pierre HEINE	Pierre TACCONI & Magaly TONIN	Céline LAMPERT & Aleksandar PETROVIC
Totaux 1er tour	581	150	11	139	50	46	43
Totaux 2eme tour	581	144	26	118	66	52	

Elections Départementales 2021 Canton METZERVISSE	Inscrits	Votants	Nuls & Blancs	Exprimés	Isabelle CORNETTE & Pierre HEINE	Pierre TACCONI & Magaly TONIN	Céline LAMPERT & Aleksandar PETROVIC
Totaux 1er tour	29547	7573	423	7150	2786	2670	1694
Totaux 2eme tour	29551	8075	633	7442	3471	3971	

RESULTATS DES ELECTIONS REGIONALES 2021

					Aurélie	igitte		an	aurent.				<u>e</u>
Elections Régionales 2021 Commune Elzange	Inscrits	Votants	Nuls & Blancs	Exprimés	Mme FILIPPETTI A	Mme KLINKERT Brigitte	Mme FèVE Louise	M. PHILIPPOT Florian	M. JACOBELLI Lau	M. MEYER Martin	M. TYANE Adil	M. ROTTNER Jean	Mme ROMANI Eliane
Totaux 1er tour	581	150	5	145	43	11		2	39	2.1		11	5
Totaux 2ème tour	581	144	12	132	4	20 1	2	-	44	2	0	37 2	31

					- Aurélie	Brigitte		Florian	urent			_	ne
Elections Régionales 2021	Inscrits	Votants	Nuls & Blancs	Exprimés	Mme FILIPPETTI A	Mme KLINKERT B	Mme FèVE Louise	M. PHILIPPOT FIO	M. JACOBELLI Laurent	M. MEYER Martin	M. TYANE Adil	M. ROTTNER Jean	Mme ROMANI Eliane
Totaux 1er tour	3 829 952	1 078 379	55 800	1 078379	93 168	116 120	28 091	74 980	227 775	39 568	5 262	335 954	157 461
Totaux 2ème tour	3 831 072	1 158 434	53 841	1 104 593		134 413			290 554			445 189	234 437



VACCINATION ANTI-COVID POUR NOS ANCIENS

Philippe Hanrion, premier adjoint au maire, a organisé, pour celles et ceux qui le souhaitaient, la vaccination contre la Covid-19, en mettant même à leur disposition le minibus de la commune pour le déplacement vers un centre thionvillois.

Un premier contact avait été pris avec la direction de la clinique Notre Dame de Thionville, mais c'est finalement avec l'aide de la préfecture que cette opération a pu se réaliser.

Le nombre d'inscrits étant faible (certains y étaient déjà allés par leurs propres moyens), le transport a pu être organisé en voiture particulière. La première injection a eu lieu le 24 mars dernier à la clinique Notre-Dame de Thionville et la deuxième le mercredi 21 avril.





VISITE DE LA CENTRALE DE CATTENOM



Nous sommes arrivés à 14h au centre d'information du public.

Nous avons changé de tenue et troqué nos chaussures de ville contre de belles chaussures de sécurité.

Après une présentation vidéo de la centrale et une explication de la visite nous avons pu échanger avec notre guide.

Enfin de 15 h à 17 h nous avons effectué la visite des installations comprenant un accès en salle de machines et salle de commande.



Le Bruit



Par arrêté n°2/2007 en date du 20 juin 2007, la municipalité a instauré des plages horaires pour les travaux de bricolage et jardinage pouvant engendrer des désagréments notamment en terme de bruit.

- les jours ouvrablesde 8h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Par arrêté n°6/2021 en date du 28 juin 2021, la municipalité a interdit les rassemblements provoquants des nuisances sonores dans les lieux publics de la commune



Nos amis canins



Vos amis à 4 pattes ne peuvent pas le faire mais vous, vous pouvez ramasser leurs déjections! Pour le respect des habitants et des personnes qui travaillent pour la propreté de la commune.

Il en va de même pour les aboiements intempestifs, nous vous rappelons qu'en tant que propriétaire canin vous devez tout faire pour assurer la quiétude des voisins!



Le Billet d'humeur

A pied, à vélo, en voiture et autre...

Depuis la nuit des temps l'homme se déplace.

Pour ce faire, au fil du temps les moyens de locomotion et les supports de déplacement se sont élargis.

Aujourd'hui le « pédibus jambus » est en concurrence avec les deux roues ou plus et les véhicules à motorisation électrique ou thermique. Nos concitoyens utilisent à l'envi ces moyens de déplacement, pour les loisirs, le travail ou les besoins domestiques. Malheureusement force est de constater que le partage des supports de déplacement ne se fait pas toujours selon les règles de courtoisie et la règlementation en vigueur. Elzange dispose, grâce en grande partie à l'aide de la communauté de commune de l'Arc Mosellan, de deux pistes dites partagées. Ces équipements sont de plus en plus utilisés par les elzangeois ou des habitants d'autres communes. Ces pistes sont partagées entre promeneurs, joggeurs, trottiriders, skateborders, cyclotouristes, cyclistes en général et les engins agricoles (des agriculteurs). Pour rallier l'une à l'autre, il faut traverser le village et ces utilisateurs doivent partager les rues du village avec les automobilistes de tous poils. Jusqu'à présent tout se passe relativement bien, mais des échos nous parviennent de difficultés, d'incivilités ou de non-respect des règles de circulation. Bien sûr nous avons tout loisir de prendre des arrêtés afin de régenter ces difficultés, ces incivilités et ces non-respects des règlements de circulation, mais ne serait-il pas plus simple que chacune et chacun fasse preuve de courtoisie et de respect ? Vœu pieu me direz-vous, oui probablement. Alors pour celles et ceux qui auraient besoin d'une pigûre de rappel (c'est tendance en ce moment), le code la route s'applique sur tous les supports de déplacement et à tous les utilisateurs ; Eh oui! La vitesse est limitée comme dans toute agglomération, et on peut envisager, pourquoi pas, de la restreindre encore. A la cité, il existe d'ailleurs une limitation à 20 km / heure!

Nous devons retrouver un certain art de vivre en société, il suffit simplement de se mettre à la place de l'autre et de ne pas faire ce qui nous déplairait, si nous étions à sa place. Cela s'appelle la politesse :

« La politesse, disait La Bruyère, est une certaine attention à faire pour que, par nos discours et par nos actions, les autres soient contents de nous et d'eux-mêmes. »

Elle est le supplément de beaucoup de vertus, puisqu'elle s'oppose souvent à nos démarches, nous fait renoncer à nos mauvaises habitudes, mesurer nos discours, et donner à nos actions un but utile au prochain. Un « art de vivre », pour ceux qui préfèrent la courtoisie à la grossièreté, la délicatesse au sans-gêne et les véritables bonnes manières à la vulgarité, et se dire comme le chantait Louis Armstrong, à un monde merveilleux (And I think to myself What a Wonderful World).

L'équipe municipale reste à votre écoute, pour trouver ensemble des solutions afin qu'Elzange soit un havre de paix où chacune et chacun se sente bien tout simplement.

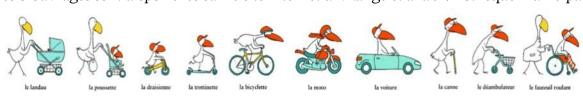
Nous vous renvoyons à trois ouvrages:

Le code de la route

Le petit manuel de politesse et de savoir-vivre de Quérolle

L'art de vivre de Laure Verly

(Ces 3 ouvrages sont disponibles sur le site internet d'Elzange et à la bibliothèque municipale)





Le nouveau conseil municipal d'Elzange en avait fait son cheval de bataille :

Il faut sauver notre école!

Suite aux départs de nombreux enfants par manque de solution de garde, et les effectifs de plus en plus réduits suivant les courbes démographiques, le groupe scolaire Maginot était menacé

Après avoir passé plusieurs projets à l'étude, le choix s'est arrêté sur un Accueil et une Restauration Scolaire.

Ce nouveau service, piloté par Myriam Tessari, deuxième adjointe au maire en charge du scolaire, s'appellera Les Escargots.

L'Accueil des enfants se fera à l'école le matin (entre 7h et l'ouverture des écoles) et le soir (depuis la fin des cours jusqu'à 18h).

La Restauration Scolaire, elle, se fera sur le temps de midi, dans la salle socio-culturelle et fournie par le FJT (Foyer du Jeune Travailleur) de Thionville. Le tout sera encadré par du personnel municipal.

Après s'être inscrit en Mairie, chaque parent aura jusqu'au vendredi de la semaine précédente pour y inscrire son enfant sur tous les créneaux dont il aura besoin.

L'inscription est gratuite (un chèque de caution est demandé au départ), et chacun sera facturé à hauteur de son utilisation toutes les fins de mois.

Pour le moment, afin de se roder, seuls les enfants déjà scolarisés ont pu en profiter à partir depuis le 10 mai. Ensuite, une nouvelle vague d'inscription aura lieu pour la rentrée de septembre.

Depuis son ouverture, le restaurant scolaire à accueilli une dizaine de petits convives. Les perspectives pour la rentrée de septembre sont plus qu'encourageant (40 inscrits) ce qui nous conforte dans notre choix.



Jeunesse d'Elzange

La Bibliothèque

Une escapade en bibliothèque par nos élèves de l'école Maginot, un moment fort agréable! En salle de lecture, les plus jeunes ont pu écouter l'histoire « une Surprise pour grand-père », Découvrir un livre Pop-pup « le cube rouge magique » et s'amuser à porter différents couvres-chefs accompagnés d'une lecture sur « les chapeaux ».







Les bénévoles de la bibliothèque vous souhaitent de bonnes vacances et vous attendent jusqu'au 6 août puis à la **réouverture le 8 septembre**!

Ecole Maginot



Une salle de classe remise en état!

Profitant des vacances scolaires, la mairie a procédé à la réfection de la salle de classe de Madame Bauce utilisée par les CP et CE1.

Cette salle bénéficie d'une peinture reposante propice aux études pour les enfants et d'un grand placard permettant un rangement adapté aux différents outils de formation.





La mairie récompense !!

La Jeunesse studieuse félicitée

Les collégiens ayant obtenu le Brevet des Collèges et les lycéens, nouveaux bacheliers en 2021, doivent se faire inscrire en mairie le plus vite possible;

Date limite: 04/09/2021



CARTE DE BUS Ecole Maginot

Elles sont à retirer en mairie à partir du 23 août 2021

⇒ pour 1 enfant : 90 €

⇒ Pour 2 enfants : 120 €

⇒ Pour 3 enfants : 150 €



ARC-AD - À la recherche des jeunes talents du territoire!

Dans le cadre des Semaines ARC-AD, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan recherche des jeunes talents pour la première partie de son concert de clôture des Semaines ARC -AD qui aura lieu au Parc de la Canner à Buding le vendredi 20 août à 20 h.

Vous avez entre 12 et 20 ans, vous habitez le territoire de l'Arc Mosellan, merci d'envoyer vos vidéos avant le vendredi 30 juillet minuit à <u>animation@arcmosellan.fr</u> en précisant dans l'objet « Casting pour le concert de clôture ARC – AD ».

Renseignements au 03 82 83 03 03.

Voir vidéo promotionnelle diffusée par l'Arc Mosellan sur cette manifestation : https://youtu.be/97f48aXEmj4

Nos Associations

L'AEF a décidé de maintenir sa brocante au village le 11 septembre 2021, cette manifestation sera tributaire des conditions sanitaires en vigueur pour les dates données.

L'association sera heureuse d'organiser ce vide grenier renouant ainsi avec de vieilles traditions du village. Comme la précédente manifestation les places seront soumises à réservation avec paiement à l'avance. L'AEF fait appel à des bénévoles, voir de futurs membres de l'association pour la mise en œuvre de cette manifestation avec restauration et buvette sur place en vous remerciant par avance on vous donne rendez-vous au 11 septembre.



Nos Associations



Elzange Football Club

Le premier entraînement a eu lieu le 30 mai. Les entrainements ont lieu tous les mardis et vendredis.

Par ailleurs, plusieurs match de préparation sont prévus:
Dimanche 25/07/2021 10h00 à Garche
Dimanche 08/08/2021 10h00 à Tremery
Dimanche 22/08/2021 10h00 à Aumetz



L'effectif du club est actuellement d'une vingtaine de joueurs avec une moyenne d'âge assez jeune. Le recrutement a été clos le 15 juillet dernier, mais il est toujours possible de nous contacter!

L'objectif affiché du club pour la saison à venir est bien entendu de monter dans la division supérieure dès la première année.

Le Club va reprendre la gestion de la fête du jambon à la broche qui est accolée à la fête patronale d'Elzange. Elle se déroulera du 31 Juillet au 1^{er} août. D'autres événements sont en projet pour lesquels nous communiquerons en temps et heure.



Une activité VTT vous sera prochainement proposée à Elzange, le club « Elzange Roulcools Bike » et en cours de création et sera opérationnel pour la rentrée de septembre. Notre projet est de rassembler les cyclistes quelque soit leur âge et leur niveau de pratique du secteur de la vallée de la Canner (en

particulier dans un premier temps les vététistes) dans le but de leur faire découvrir la pratique du VTT et le secteur dans un esprit familial et convivial, les VTT à assistance électrique sont les bienvenus.

Les sorties en groupe seront organisées par niveau ce qui nous permettra de transmettre notre passion et nos connaissances aux débutants et de faire découvrir le secteur sous un angle nouveau en empruntant une multitude de sentiers insoupçonnés. La difficulté des parcours sera adaptée à chaque groupe en fonction de leurs possibilités.

Les plus jeunes ne sont pas oubliés puisque nous développerons une école de vélo pour les jeunes à partir de 7 ans (dans un premier temps). Les horaires seront définis en fonction de la demande soit les mercredis soit les samedis.

Hommes, femmes et enfants tout le monde peut pratiquer donc n'hésitez pas à venir essayer un sport nature en pleine expansion qui contrairement à ce qu'on pourrait imaginer peut se pratiquer de plusieurs façons, sportivement ou « cool » comme le nom du club l'indique.

Contacts mail: elzange.roulcool.bike@gmail.com

Nos Associations

Pas de K.O pour Body Boxing Defence!

Cette saison a encore été très difficile pour le club avec la crise sanitaire, mais nous n'avons pas baissé les bras en essayant dès que cela était possible de donner des cours en extérieur pour les enfants et les ados (qui ont d'ailleurs étaient très motivés et courageux en venant s'entrainer en extérieur avec leur doudoune en octobre).



Puis la fermeture complète du club est arrivé avec l'augmentation de l'épidémie de COVID 19, et au nom de toute l'équipe BBD, nous espérons sincèrement que tous les personnes touchées par ce virus ce sont remisent et nous souhaitons revoir rapidement la totalité de nos membres en bonnes santé ainsi que leurs familles.

En revanche l'équipe n'a pas chômé durant cette période car après le confinement (courant le mois de mai 2021), nous avons organisé une formation SST (Sauveteur Secouriste de Travail) afin de nous mettre à jour dans les gestes de premiers secours. Cette formation était ouverte à tous les membres adultes du club et elle a été donné par la société de formation « SIS Formation », d'ailleurs nous remercions les participants et « SIS formation » pour leurs professionnalisme et leur sérieux. Tous cela en respectant les gestes barrières! (voir photo).







Et bonne nouvelle !!!

Notre coach Amal est officiellement moniteur dans la mention Kick Boxing. Elle a passé ses BMF 1 et 2 (Brevet de Moniteur Fédéral) au sein de la FFKMDA (Fédération Française de Kick Boxing, Muay Thai et Dissiplines Associées).

Après de long mois de préparation, elle a passé ses épreuves théoriques, physiques, technicotactiques, assauts (combat sur tatami), analyse de combat et examen final, tous cela entouré d'une trentaine de personnes très motivées et encadré par des entraineurs de l'équipe de France.

Le but de cette formation est de renforcer l'équipe de coach déjà présente (Yves et Mounime), de pouvoir donner des cours à tous les membres du club et d'accompagner en compétition les membres de - 18 ans sur tatami. (voir photos)

En espérant un avenir meilleur nous partageons avec vous une belle citation « l'épreuve est un passage obligatoire dans la quête d'une vie meilleure ».

Première communion

1

1

*

Le dimanche de Pentecôte a été une journée très importante pour Théa, Zoé, Gabriel M., Gabriel J. et Nathan puisqu'ils ont fait leur première communion en l'église paroissiale d'Elzange.





1

1

1

1

Nous lenons à remercier Marline el Nathalie qui les ont accompagnés tout au long de leur préparation.

La chorale a fêté sa doyenne.

Deux fois par mois, les mercredis en soirée, les membres de la chorale paroissiale d'Elzange-Inglange ont l'habitude de se retrouver autour de Danielle, l'organiste titulaire des orgues des deux communes. Mercredi 30 juin, changement de programme, au lieu de se rendre en l'église St. Pierre aux Liens, pour découvrir de nouveaux cantiques, c'est dans la salle paroissiale du presbytère que que chanteuses et chanteurs se sont retrouvés autour d'une table garnie de douceurs pour fêter la doyenne de 'ces choristes.

Lorsque mémé Marie-Louise, toute surprise, fit son entrée.

Très émue, la toute fraiche nonagénaire (90 ans depuis le 24 avril 2021) doyenne de la chorale, remercia et répondant à toutes les questions déclara : « je suis arrivée à Elzange en 1956 et depuis 60 ans je fréquente la chorale, ayant débutée avec l'abbé Porte, ensuite ce fut les abbés Stauder, Firdion, Mutz et Soprych. » Cette soirée continua par l'échange de photos anciennes, en chantant des cantiques d'autrefois.



Félicitations à mémé Malou pour tous les bons services rendus à notre église.

PAGE 19 Le petit elzangeois n°78

COVID19: Hommage aux personnels soignants elzangeois

Le métier d'infirmier(ière) est une passion pour toutes celles et ceux qui le pratiquent.

La crise Covid-19 a donné un coup de projecteur sur les membres de cette profession de première ligne, dont les compétences et les responsabilités techniques évoluent rapidement. Une fonction primordiale pour les patients, le fonctionnement de l'hôpital et la société en général.

La présence des infirmières et des infirmiers inspire la confiance et le réconfort et assure le lien avec les proches. Une proximité d'autant plus forte et appréciée lors de la première vague de la pandémie, lorsque les visites étaient supprimées pour raisons sanitaires.

Nous remercions chaleureusement tous les personnels soignants pour leur travail au quotidien.

Nous avons recueilli le témoignage de quelques-uns d'entre eux habitants de la commune pour savoir comment elles ou ils ont vécu cette période.



Yliana MARINELLI (24 ans)

Quel métier exercez-vous et où ?

Je travaille en service de réanimation polyvalente au Grand-Duché de Luxembourg.

Comment avez-vous vécu la période covid ?

J'ai passé la première vague COVID en réanimation en France. Totalement inconnu, ce virus me faisait peur. On parlait d'une pandémie. Et il faut dire qu'en tant que soignants nous étions en première ligne. Dès le départ, je savais qu'elle allait impacter ma carrière et également ma vie.

Le système de santé était sous tension. C'était une crise sanitaire difficile à gérer. Nous avons essayé de faire au mieux avec les moyens humains et matériels que

nous avions. Il fallait tenir la cadence, jour comme nuit.

Malgré la fatigue et les pleurs, nous sommes restés forts et soudés. En oui, nous avions des moments de rires, de danses, de joie. Des moments de détente où nous pouvions relâcher la pression.

La deuxième vague COVID a été mieux vécue. L'institution a tout fait pour que le personnel travaille dans de bonnes conditions.

Certes il y avait beaucoup de travail. Les patients avaient pour la plupart l'âge de mes parents.

Certaines histoires m'ont plus particulièrement touché. Beaucoup de gestes techniques mais aussi énormément de soins relationnels. En tant qu'infirmière, nous étions le seul lien entre le patient et sa famille. C'est très prenant émotionnellement même si évidement nous restons professionnel. Nous avons reçu des cartes, des mots de remerciements de la part des familles et cela réchauffe les cœurs.

J'utilise la première personne du pluriel pour répondre car je n'étais pas seule. J'ai eu la chance de travailler en équipe depuis le départ. C'est un soutien.

Qu'en avez-vous retiré ?

Cette pandémie COVID m'a permis de perfectionner mes compétences déjà acquises, de gérer les situations d'urgence, de gérer le stress également.

Cela fait deux ans et demi que j'exerce en réanimation, j'ai beaucoup appris et je n'ai pas fini d'apprendre.

C'est plus qu'un métier, c'est une vocation.

Infirmière mais humaine avant tout. Cette crise sanitaire m'a permis de voir la vie sous un aspect différent. Un aspect positif, apprendre à relativiser, à aborder les situations de la vie calmement. On a qu'une vie.

Mon père m'a toujours dit : "je veux que quand tu te lèves le matin, tu sois heureuse d'aller travailler". Je peux dire que c'est chose réussie et j'en suis fière.

COVID19: Hommage aux personnels soignants elzangeois



Céline T. (24 ans)

Quel métier exercez-vous et où ?

Je suis infirmière et je travaille au centre de test COVID du P+R Bouillon à Luxembourg ville depuis bientôt 1 an.

Comment avez-vous vécu la période covid ?

J'ai vécu la première vague en tant qu'infirmière au CHR Metz – Thionville sur le site de Hayange en médecine polyvalente. Cette première vague je la qualifierai comme pleine de solidarité. J'ai été impressionnée par la solidarité dont on a bénéficié de la part de gens comme les applaudissements à 20 heure, les gestes en faveurs des soignants, etc.... Ce fut une période compliquée pour une jeune diplômée comme moi. Diplômée le 13 mars et le 17 mars confronté sur site à une situation que personne n'avait connu jusque-là. Au début, nous en parlions comme une simple « grippette » pour autant je n'ai pas été perdue car bien entourée par toute l'équipe. Nous étions toutes et tous solidaires face à cette

pandémie. Pour autant la situation était particulière car nous manquions de presque tout. Nous utilisions des sacs poubelle en guise de blouse, nous manquions de masque et devions réutiliser ceux que nous avions déjà porté pour autant que nous en ayons eu. On nous a envoyé au front sans matériel ni protection.

Nos patients étaient stressés, mais nous savions les rassurer. Le fait d'être hospitalisé les rassurait. La première fois où nous avons été confrontés à un cas COVID, on s'est demandé quoi faire les informations ne nous étaient pas suffisamment expliquées. Puis les protocoles sont devenus plus rigoureux, et là ça devenait officiellement sérieux.

Pour la deuxième vague, j'ai préféré partir au Luxembourg. Ils recherchaient des infirmières pour pratiquer des test COVID en ligne de front selon la formule utilisée là-bas. Au Luxembourg, c'est un autre monde, le matériel est disponible en quantité et les personnels nombreux. L'équipement qui nous était fourni et qui l'est toujours (blouses, masques FFP2, charlotte, gants et visière le tout renouvelé plusieurs fois par jour) était rassurant mais la peur cependant était importante. Les personnes que nous testions étaient-elles positives ou pas, nous ne le savions pas. Nous pratiquions à ce moment là plus de 2000 tests par jour, soit 250 tests par soignant. Les gens étaient respectueux et nous étions solidaire. Aujourd'hui, la solidarité existe toujours, mais les gens sont beaucoup moins respectueux. Ils font moins attention. De plus ils pensent que le fait d'être vacciné les exonèrent de toute prudence. N'oublions pas que le vaccin protège des formes graves de la maladie, mais pas de la maladie en elle-même. On peut par ailleurs devenir porteur sain. C'est pour ces raisons qu'il convient de régulièrement se faire tester et de respecter les gestes barrières.

Qu'en avez-vous retiré ?

Le système de soin français est un des meilleurs au monde, mais il est en manque de personnel et de matériel. La crise que nous venons de vivre avec cette pandémie, a mis en avant tous ces manques. Au Luxembourg cependant, les moyens ont tout de suite été mis à disposition des soignants. Le personnel est beaucoup mieux valorisé et accompagné.

La peur de la première vague passée, on constate des manquements importants dans la population. Des gestes barrière non respectés, des masques non portés en présence d'autres personnes et j'en passe. Je suis triste de constater tous ces manquements et finalement de voir que nous ne sommes plus respectés. Nous ne voulons plus vivre ce que nous avons vécu parce que les gens ne respectent pas des consignes simples. Il s'agit de respect tout simplement. Mais cela ne changera pas mon envie de continuer dans ce métier que j'aime.

COVID19: Hommage aux personnels soignants elzangeois



Nicolas Neybourger (30 ans)

Quel métier exercez-vous et où ?

Je suis Infirmier et je travaille dans les soins à domicile chez Zitha mobile au Luxembourg. Nous allons au domicile des patients pour les prendre en charge sur le long terme, la fin de vie, les soins après une hospitalisation...

Comment avez-vous vécu la période covid ?

Vaste question ! J'ai vécu cette période comme une lutte continuelle, sans savoir où en est la partie : proche de la victoire ou déjà perdue sans le savoir. Ne pas relâcher nos efforts pour ne pas perdre de terrain... tout cela en maintenant des liens avec nos patients âgés durant les confinements, afin qu'ils en souffrent le moins possible.

Maintenir la continuité des soins avec l'hôpital malgré la pandémie, tout en protégeant les autres patients, donc isolement au retour d'hospitalisation, tests, quarantaines, travail en tenue de protection complète par de fortes chaleurs, je rentre chez moi avec parfois mes doutes : ne suis-je pas positif sans le savoir ? Distances par rapport à ma famille et amis...inquiétudes lorsqu'un collègue est touché ; une semaine de vacances, on va pouvoir souffler : cas confirmés la semaine avant, quarantaine à la maison. C'est tout simplement usant !

Qu'en avez-vous retiré ?

Comme beaucoup de gens je pense, je me suis rendu compte que les moments avec nos proches sont d'autant plus précieux. Je savais déjà que dans notre métier on ne s'arrête jamais (les fêtes, jours fériés, des horaires décalés...), mais avec cette pandémie une donnée s'ajoute, peu importe les risques on ne recule pas, on y va, les soins ne s'arrêtent pas. Heureusement j'ai un employeur qui met tout en place pour assurer notre sécurité au maximum ainsi que celle de nos patients!



INFORMATIONS 7 Commerces ambulants



La camionnette de la boulangerie Gille et fils de Basse-Ham passe tous les mardis, mercredis, vendredis et samedis dans notre village. Vous y trouverez outre les pains, viennoiseries et pâtisseries, de l'épicerie et des produits laitier.

Nouveau à Elzange mais sur rendez-vous, Cindy et sa camionnette Canibulle qui s'occupera du toilettage de vos animaux favoris.

Cindy sera présente pour la première fois le vendredi 16 juillet.







FÊTE PATRONALE



ELZANGE

ME FÊTE DU JAMBON À LA BROCHE

SAMEDI 31 JUILLET ET DIMANCHE 1 AOÛT

Attractions foraines



Animations

Restauration

Buvette

Feu d'artifice

le samedi à la tombée de la nuit